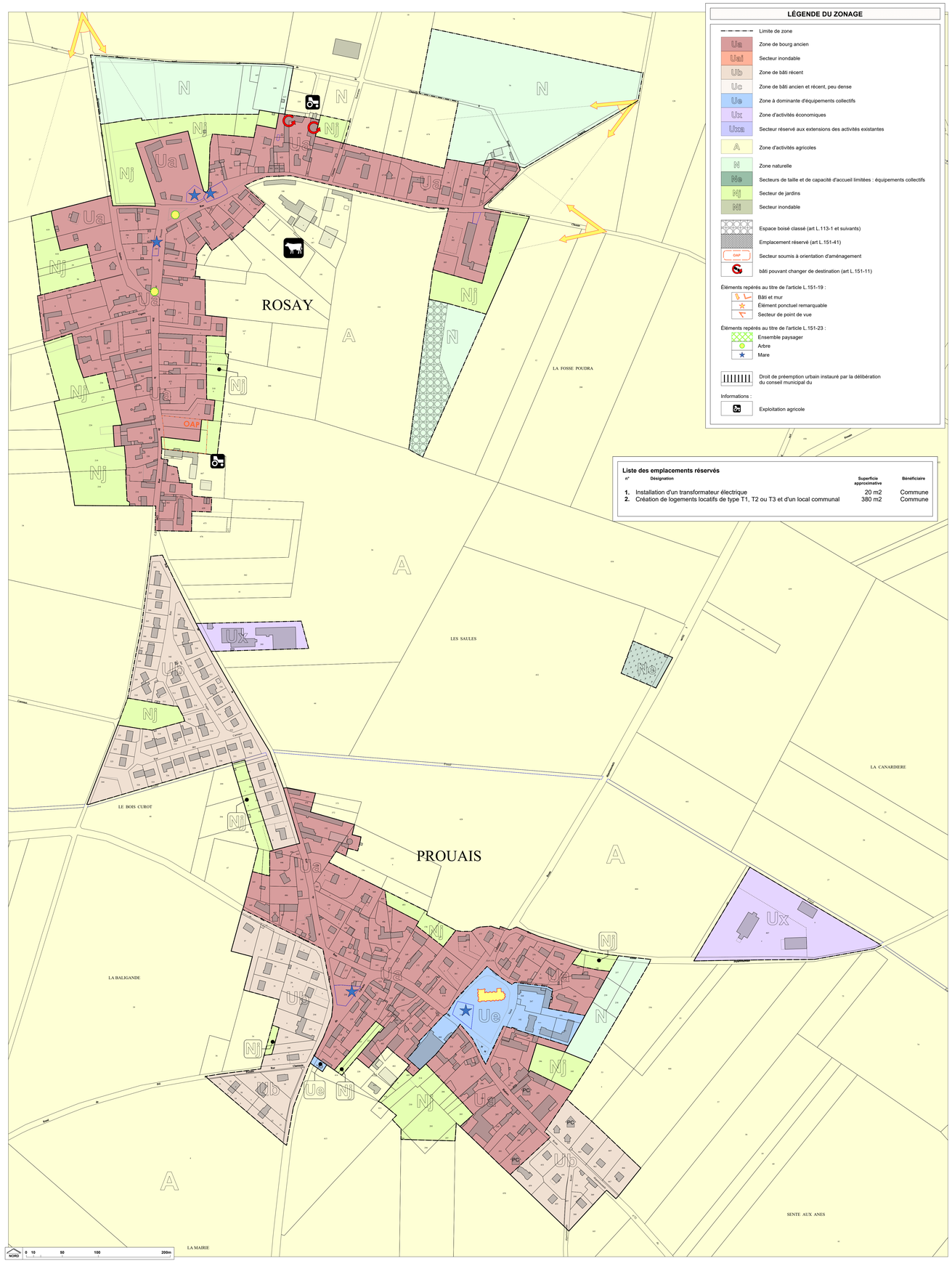

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua — Zone de bourg ancien
- Uai — Secteur inondable
- Ub — Zone de bâti récent
- Uc — Zone de bâti ancien et récent, peu dense
- Ue — Zone à dominante d'équipements collectifs
- Ux — Zone d'activités économiques
- Uxa — Secteur réservé aux extensions des activités existantes
- A — Zone d'activités agricoles
- N — Zone naturelle
- Ne — Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées : équipements collectifs
- Nj — Secteur de jardins
- Nl — Secteur inondable
- Espace boisé classé (art L.113-1 et suivants)
- Emplacement réservé (art L.151-41)
- OAP — Secteur soumis à orientation d'aménagement
- bâti pouvant changer de destination (art L.151-11)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Bâti et mur
- Élément ponctuel remarquable
- Secteur de point de vue

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Arbre
- Mare

- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du

Informations :

- Exploitation agricole

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Installation d'un transformateur électrique	20 m2	Commune
2.	Création de logements locatifs de type T1, T2 ou T3 et d'un local communal	380 m2	Commune

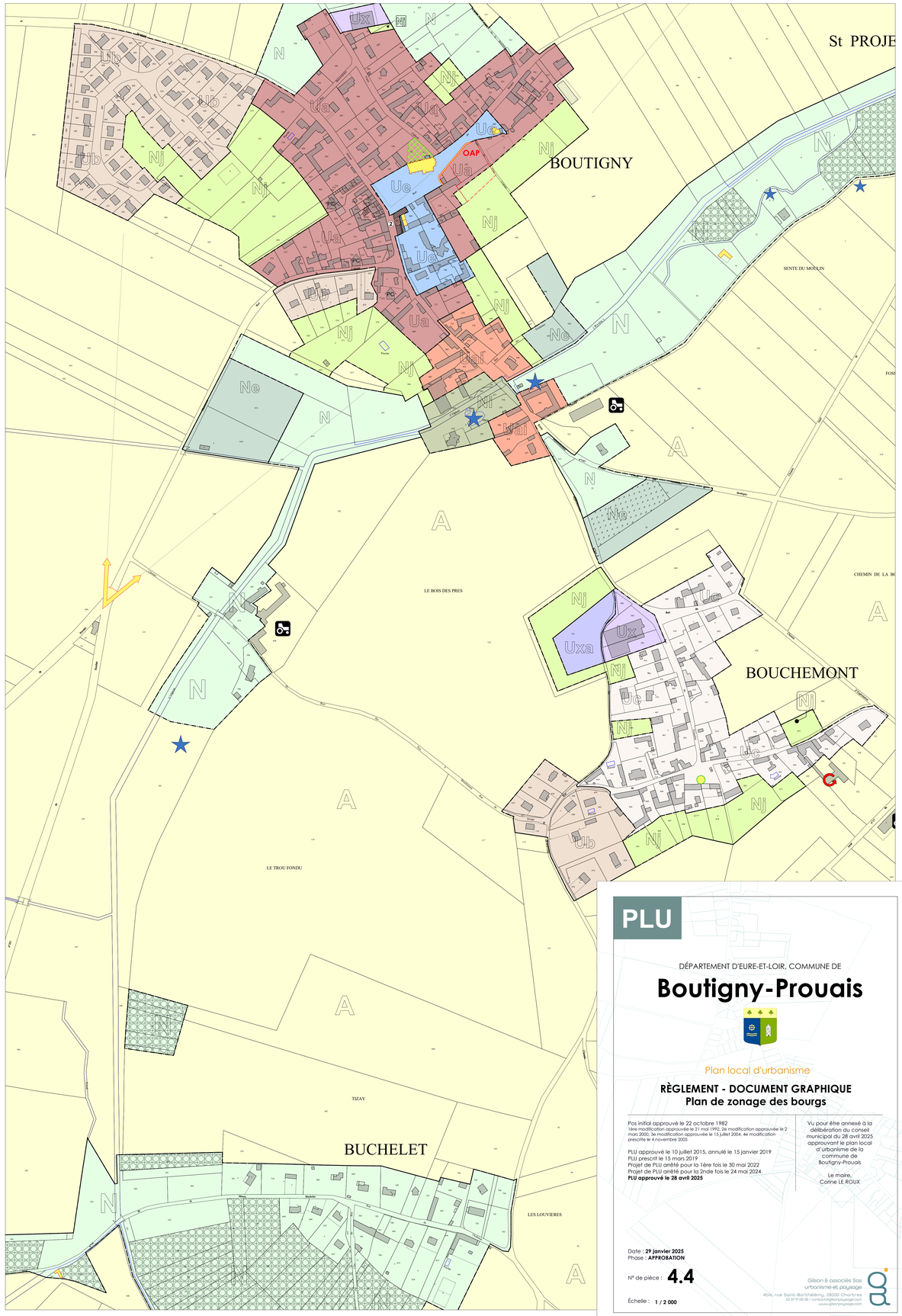

PLU

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR, COMMUNE DE

Boutigny-Prouais

Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage des bourgs

Pos initial approuvé le 22 octobre 1982
1ère modification approuvée le 21 mai 1992, 2e modification approuvée le 2 mars 2000, 3e modification approuvée le 15 juillet 2004, 4e modification prescrite le 4 novembre 2005

PLU approuvé le 10 juillet 2015, annulé le 15 janvier 2019
PLU prescrit le 15 mars 2019
Projet de PLU arrêté pour la 1ère fois le 30 mai 2022
Projet de PLU arrêté pour la 2nde fois le 24 mai 2024
PLU approuvé le 28 avril 2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 avril 2025 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Boutigny-Prouais

Le maire,
Corine LE ROUX

Date : **29 janvier 2025**
Phase : **APPROBATION**

N° de pièce : **4.4**

Échelle : **1 / 2 000**

Gilson & associés Sas
urbanisme etc paysage
4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres
02 37 91 08 58 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com